

Dans le cadre de votre formation de travailleur social et de votre futur exercice professionnel, vous serez amenés à mobiliser des concepts et des notions (parentalité, attachement, résilience, socialisation, exclusion.)

Si vous cherchez la **définition d'un terme**, la définition du dictionnaire de langue est-elle suffisante ?

La réponse est non pour deux raisons corrélées :

Il n'existe pas une définition d'un terme mais **plusieurs** que le dictionnaire de langue ne vous décrira pas forcément.

Une définition se recherche en fonction de son **usage futur** (écrit de formation, écrit professionnel, usage professionnel.).

Il n'existe pas une définition d'un terme mais plusieurs niveaux de définition :

La définition philosophique, qui rend compte du sens des mots, de la nature des idées générales qui leur correspondent,

La définition du dictionnaire de langue qui donne le sens du mot, l'usage social,

La définition théorique produit un discours, limitant la notion. Elle sert à fonder les théories scientifiques.

La définition législative est fondée par une loi.

Ainsi il n'existe pas un sens mais plusieurs en fonction de l'usage que font les auteurs de ce terme c'est-à-dire d'où ils parlent et à quel moment. L'exemple ci-dessous du concept récent de Parentalité illustre l'évolution de ce terme, devenu un concept polysémique depuis une dizaine d'années.

http://www.reforme-enfance.fr/documents/groupe_dappui_parentalite.pdf

Aussi, quand vous cherchez une définition, posez-vous une série de questions qui permettent d'orienter la quête de sens. Qu'est-ce-que je cherche à définir ? Pour quelle situation ? La situation qui vous concerne est celle du travail social, la définition qui vous intéresse est celle qui fondera le discours professionnel, celui qui correspond à l'acte de *parler sur* et *d'écrire sur* pour lequel il ne suffit pas de se cantonner au sens commun mais de faire jouer les différents niveaux de définition qui vous permettront de fonder votre discours professionnel.